



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE  
PROCES VERBAL  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 avril 2014**

L'an deux mille quatorze, le 28 avril à 17 H, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,  
Mme RIVIERE, Mrs GRENON DOUBLET, GAILLARD, MACHEFERT, MAYAU Vice-présidents,  
Mmes ANDRÉ L., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C., BOULOUMOU M.C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C., BACHEREAU P., MAJEAU S., STAUDER J.D., TIREAU D., POCH P., GACHET P., GAILLOT J.P., LUTARD J., BERNARD D., RAFFE D., ROBERT M.

Date de la convocation : 16 avril 2014

Présents : 33

Secrétaire de séance : David RAFFE.

## BUDGET PRINCIPAL

### 1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Monsieur le Président ayant quitté la séance, Monsieur le Premier Vice-Président présente le compte administratif 2013 relatif au budget 2013 :

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Déficit 2012	- 70 968,65
TITRES 2013	1 308 755,88
MANDAT 2013	- 1 257 360,32
RESULTAT	- <b>19 573,09</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Excédent 2012	1 273 683,09
TITRES 2013	3 609 180,48
MANDAT 2013	- 3 072 324,27
RESULTAT	<b>1 810 539,30</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>1 790 966,21</b>

**Adopté à l'unanimité**

## **2. VOTE COMPTE DE GESTION 2013**

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2013 concernant le budget principal :

- statuent sur l'ensemble des opérations effectuées du 1/01/2013 au 31/12/2013,
- statuent sur l'exécution de ce budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Déclarent que le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Communautaire pour 2013, visé et certifié conforme, par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de leur part.

Après en avoir délibéré, quitus est donné à Monsieur le Receveur Communautaire par les membres du Conseil Communautaire.

**Adopté à l'unanimité**

## **3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS DES TAXES LOCALES 2014**

Après avoir commenté l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014, Monsieur, le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de reconduire les taux suivants

- Cotisation Foncière des Entreprises : 22,72%,
  - Taxe d'habitation : 7.69%
  - Taxe foncière (non bâti) : 2.08%

**Adopté à l'unanimité.**

## **4. VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2014**

**Adopté à l'unanimité**

## **5. VOTE AFFECTATION DES RESULTATS 2013**

Monsieur le Président, considérant le déficit d'investissement constaté, les restes à réaliser dépenses et recettes propose d'affecter les montants suivants :

RESULTAT Investissement constaté	Art 001 investissement dépense	- <b>19 573,09</b>
Restes à réaliser DEPENSES		- 486 890,00
Restes à réaliser RECETTES		278 200,00
BESOIN FINANCEMENT		- <b>228 263,09</b>
RESULTAT Fonctionnement constaté		1 810 539,30
<b>AFFECTATION</b>	Art 1068 investissement recette	<b>228 263,09</b>
Résultat Fonctionnement corrigé	Art 002 fonctionnement recette	<b>1 582 276,21</b>

**Adopté à l'unanimité**

BP 23 Place Eugène Bézier  
17250 SAINT PORCHAIRE

# BUDGET ORDURES MENAGERES

## **6. VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Monsieur le Président ayant quitté la séance, Monsieur le Premier Vice-Président présente le compte administratif 2013 relatif au budget 2013 :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
Excédent 2012	130 380,26	Excédent 2012	61 258,54
Titres 2013	1 663 194 ,64	Titres 2013	167 395,13
Mandats 2013	1 642 137,27	Mandats 2013	213 153,06
<b>RESULTAT</b>	<b>130 380,26</b>	<b>RESULTAT</b>	<b>15 500,61</b>

**Adopté à l'unanimité**

## **7. VOTE COMPTE DE GESTION 2013**

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2013 concernant le budget principal :

- statuent sur l'ensemble des opérations effectuées du 1/01/2013 au 31/12/2013,
- statuent sur l'exécution de ce budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Déclarent que le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Communautaire pour 2013, visé et certifié conforme, par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de leur part.

Après en avoir délibéré, quitus est donné à Monsieur le Receveur Communautaire par les membres du Conseil Communautaire.

**Adopté à l'unanimité**

## **8. VOTE DES REDEVANCES 2014**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les tarifs de la redevance d'enlèvements des ordures ménagères pour 2014 avec une évolution de + 3 %.

Les tarifs appliqués aux ménages s'établissent ainsi :

<b>1 RAMASSAGE PAR SEMAINE</b>	
1 Personne	71 Euros
2 Personnes	140 Euros
3 Personnes	205 Euros
4 Personnes	272 Euros
5 Personnes et au-delà	282€uros

**Adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les tarifs de la redevance d'enlèvements des ordures ménagères pour 2014 avec une évolution de + 3%.

		Coef 1.05	Coefficient 1,25
<b>REDEVANCE COLLECTE ORDURES MENAGERES HORS MENAGES</b>	<b>1 collecte</b>	<b>2 RAMASS. Circuit prévu</b>	<b>collecte supplément. Hors circuit</b>
Parc Résidentiel	160		
Résidence secondaire	160		
Camping par emplacement saisonnier	20		
Camping à l'année par emplacement	33	35	41
Restaurant Hôtel ( <b>Prix au litre</b> )	0,75	0,79	0,94
Lycée	-	2 854	-
MFR	-	487	-
Collège	-	1 429	-
Maison de retraite par nombre de lits	35		44
Usine	678	712	
Supermarché	1 902	1 998	2 378
CAT	-	-	6 027
Supérette	317		-
chambres d'hôtes ( <b>à l'unité</b> )	29		-
Chambres et Tables d'hôtes ( <b>à l'unité</b> )	56		-
Château	1 016		1 257
Administration Publique	177		-
Commerce	160	168	200
Profession libérale	160		-
Night-Club	389		-
Gîte rural/Location saisonnière	171		

**Adopté à l'unanimité**

## **9. VOTE TARIFS 2014 : DEPÔTS DES PROFESSIONNELS EN DECHETERIES**

Monsieur le Président, conformément à la proposition de la commission ordures ménagères propose de revaloriser de 5% la tarification appliquée aux professionnels qui déposent des déchets en déchèteries tout en élargissant la facturation aux entreprises effectuant des travaux pour les communes.

Déchets	Prix 2013	Prix 2014
Gravats	5,50 €/m3	5,75 €/m3
D I B	23 €/m3	24,15 €/m3
DECHETS VERTS	9,90 €/m3	10,40 €/m3
BOIS	12,10 €/m3	12,70 €/m3
AMIANTE	5,50 €/m2	5,75 €/m2

**Adopté à l'unanimité**

**BP 23 Place Eugène Bézier  
17250 SAINT PORCHAIRE**

## **10. VOTE TARIFS 2014 SALLES DES FETES**

Monsieur le Président propose de maintenir le coût de collecte des déchets au niveau des salles des fêtes communales à 2 euros par habitant.

**Adopté à l'unanimité**

## **11. VOTE DU BUDGET 2014**

**Adopté à l'unanimité**

## **12. VOTE TRANSFERT DE CHARGES PERSONNEL BUDGET BP VERS BUDGET OM**

Il vous est proposé de transférer du Budget Principal vers le budget OM la somme de 39 000 euros correspondant à la mise à disposition de Sébastien POCH pour des travaux administratifs, Aldo CARRAPA Nicolas GUERIN et Dominique BRASSAUD pour des travaux d'espaces verts et d'entretien des bâtiments, activités relevant du budget principal.

**Adopté à l'unanimité**

## **13. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 ZAC DE LIAUZE**

Monsieur le Président ayant quitté la séance, Monsieur le Premier Vice-Président présente le compte administratif 2013 relatif au budget 2013 :

<b>Investissement</b>		<b>Fonctionnement</b>	
Déficit 2012	-27 599,63		
Titres 2013	75 053,30	Titres 2013	2 179,05
Mandats 2013	-2 345,40	Mandats 2013	-7 746,48
RESULTAT	45 108,27	RESULTAT	-5 567,43

**Adopté à l'unanimité**

## **14. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013 ZAC DE LIAUZE**

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2013 concernant le budget principal :

- statuent sur l'ensemble des opérations effectuées du 1/01/2013 au 31/12/2013,
- statuent sur l'exécution de ce budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Déclarent que le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Communautaire pour 2013, visé et certifié conforme, par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de leur part.

Après en avoir délibéré, quitus est donné à Monsieur le Receveur Communautaire par les membres du Conseil Communautaire.

**Adopté à l'unanimité**

## **15. VOTE DU BUDGET 2014 ZAC DE LIAUZE**

Adopté à l'unanimité

## **16 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 ZAC DE CHAMP BOUCHET**

Monsieur le Président ayant quitté la séance, Monsieur le Premier Vice-Président présente le compte administratif 2013 relatif au budget 2013 :

<b>Investissement</b>		<b>Fonctionnement</b>	
Titres 2013		Titres 2013	
Mandats 2013		Mandats 2013	53 901,69
RESULTAT		RESULTAT	-53 901,69

Adopté à l'unanimité

## **17. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013 ZAC DE CHAMP BOUCHET**

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2013 concernant le budget principal :

- statuent sur l'ensemble des opérations effectuées du 1/01/2013 au 31/12/2013,
- statuent sur l'exécution de ce budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Déclarent que le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Communautaire pour 2013, visé et certifié conforme, par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de leur part.

Après en avoir délibéré, quitus est donné à Monsieur le Receveur Communautaire par les membres du Conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité

## **18. VOTE DU BUDGET 2014 ZAC DE CHAMP BOUCHET**

Adopté à l'unanimité

## **19. VOTE DES TARIFS VOIRIE 2014.**

Monsieur le Président, conformément à la proposition de la commission voirie propose de revaloriser de 2% les tarifs voirie applicable lors de la mise à disposition de personnel et de matériel de voirie dans les Communes membres

<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	<b>TARIFS 2013</b>	<b>TARIFS 2014</b>
MAIN D'ŒUVRE à l'heure	18,60	19,00
CAMION BIREPANDEUR à l'heure	38,50	39,00
ROULEAU+REMORQUE à l'heure	6,70	6,80
NACELLE demi-journée	34,00	34,60
BALAYEUSE à l'heure	8,30	8,50
LAME NIVELEUSE seule la ½ journée	20,00	20,40
LAME NIVELEUSE avec TRACTEUR à l'heure	16,70	17,00
BROYEUR demi-journée	34,00	34,60
TRACTEUR LAMIER avec notre CARBURANT à l'heure	18,70	19,00
TRACTEUR LAMIER avec votre CARBURANT à l'heure	16,70	17,00
TRACTEUR avec CHARGEUR la ½ journée	25,00	25,50

**Adopté à l'unanimité**

## **20. OCTROI DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**

Dans le cadre de l'exercice de nos compétences, il vous est proposé d'octroyer les subventions suivantes :

P'tits Cœurs de Saintonge – SEC J : 22 000 €  
P'tits Cœurs de Saintonge-ALSH : 50 000 €  
ADMR – Pont l'Abbé d'Arnoult (2013 et 2014) : 3 800 €  
ADIL : 1 143 €

**Adopté à l'unanimité**

## **21. PROTOCOLE TERRITORIAL DE L'HABITAT.**

Monsieur le Président rappelle que nous arrivons en fin de Programme d'Intérêt Général engagé sur le territoire du Pays de Saintonge Romane, en partenariat avec notre CDC et celle de Gémozac.

Considérant l'intérêt de soutenir les particuliers propriétaires occupants ou bailleurs dans leur projet d'adaptation de leur logement à la mobilité réduite ou de lutte contre la précarité énergétique, il vous est proposé d'intégrer le programme territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés organisé à l'échelle départementale sur les mêmes thématiques que le PIG en cours, à savoir « habiter mieux », à hauteur d'une aide forfaitaire de 1 000 € par ménage pour les propriétaires occupants et 3 750 € par ménage pour les propriétaires bailleurs.

Il vous est donc proposé de réserver une enveloppe de 25 000 € pour les propriétaires occupants et une enveloppe de 18 750 € pour les propriétaires bailleurs.

**Adopté à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20 H.

A Saint Porchaire, le 30 avril 2014

Le Président,



Sylvain BARREAUD